P.V. DE LA COMMISSION SPORTIVE DU MERCREDI 3 MAI 2023

Présents : BOURQUIN G. Président, FRERE A. Vice-Président, DEWULF C., GOMME Q., MARTINQUET C. Membres et WALLEMME C. Secrétaire et Membre

Absents excusés : ROULENT A. et VARCAS P

Assiste à la réunion sans droit de vote : BELLEMANS F. (Représentant de la CPA)

I. DECISIONS ADMINISTRATIVES

1. Match HAP2B143 du 27/03/2023 21:15 TRIVIERES SPORT / FC COSA HAINE ST PIERRE – 2B - score 8/10
   Attendu que BRISME Jérôme né le 17/11/1991 N° Licence 783576 appartenant à l'équipe de Trivières Sport Matricule 5243 a participé à ce match alors qu'il était suspendu pour abus de cartes jaunes (sous réserve de cartes jaunes non encore comptabilisées suite à d'éventuelles feuilles de match manquantes), la Commission Sportive, en application de l'article 10 du règlement provincial (page 5), des articles 175.2 et 175.5 du RO (page 26) et de l'article G du barème des sanctions du RO (page 48):
   - fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif
   - Inflige à BRISME Jérôme né le 17/11/1991 N° Licence 783576 appartenant à l'équipe de Trivières Sport Matricule 5243 2 semaines de suspension supplémentaires de toutes fonctions : les 2 premières semaines lors desquelles son équipe jouera lors de la prochaine saison.

2. Match HAP1160 du 31/03/2023 20:05 MFC GOZEE / OLYMPICO HOUDENG – 1 – Non Joué
   Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par Olympico Houdeng Matricule 7141.

3. Match HAP2A138 du 29/03/2023 20:00 PRIMAVERA LA LOUVIERE / BLAMPAIN TEAM BRAINE B – 2A – Non Joué
   Equipe visitée absente. Match perdu 0/5 Forfait par Primavera La Louvière Matricule 5731.

4. Match HAP2B148 du 31/03/2023 22:00 FES98 ERQUELINNES / BDBR BRACQUEGNIES B – 2B – Non Joué
   Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par BDBR Bracquegnies B Matricule 5950.

5. Match HAP3D149 du 27/03/2023 21:15 YOUNG BOYS LA LOUVIERE B / AFC MORLANWELZ – 2B – Non Joué
   Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par AFC Morlanwelz Matricule 5829.

6. Match HAP4E134 du 29/03/2023 22:00 NEW TEAM MORLANWELZ / FS ATLETICO THIEU – 3E – Non Joué
   Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par FS Atlético Thieu Matricule 7118.

7. Match HAP4G126 du 29/03/2023 20:00 LOKOMOTIV CHARLEROI / RC ANDERLUES C – 4G – Non Joué
   Equipe visitée absente. Match perdu 0/5 Forfait par Lokomotiv Charleroi Matricule 6077.

8. Match HAP4H113 du 31/03/2023 20:00 BARCA CHATELET / CURVA SUD CHARLEROI – 4H - Non Joué
   Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par Curva Sud Charleroi Matricule 7099.

9. Match HACPPRM107 du 30/03/2023 21:10 GALLINS MONTAGNARDS / FS MONTIGNY – Coupe Premières - Non Joué
   Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par FS Montigny Matricule 4048.

10. Match HACPPRM109 du 31/03/2023 FC ARMADA MORLANWELZ / PEPUTCHO SAINT VAAST – Coupe Premières - Non Joué
    Forfait annoncé de FC Armada Morlanwelz. Match perdu 0/5 Forfait par FC Armada Morlanwelz Matricule 4661. Peputcho Saint Vaasi est qualifié pour le tour suivant.

11. Match HACPRES054 du 31/03/2023 AG Junior La Louvière B / JC Ecaussinnes B – Coupe Réserves - Non Joué
    Forfait annoncé de AG Junior La Louvière B. Match perdu 0/5 Forfait par AG Junior La Louvière B Matricule 4661. JC Ecaussinnes B est qualifié pour le tour suivant.

12. Match HACPRES055 du 31/03/2023 SO Jeunes Dour B / RC Anderlues B – Coupe Réserves - Non Joué
    Forfait annoncé de SO Jeunes Dour B. Match perdu 0/5 Forfait par SO Jeunes Dour B Matricule 5546. RC Anderlues B est qualifié pour le tour suivant.

13. Match HAP1166 du 04/04/2023 21:30 Olympico Houdeng / FS Montigny – 1 - Non Joué
    Forfait annoncé de FS Montigny. Match perdu 5/0 Forfait par FS Montigny Matricule 4048.

14. Match HAP4A085 du 07/04/2023 20:00 Braine Futsal Team / APD Braine United – 4A - Non Joué
    Forfait annoncé de Braine Futsal Team. Match perdu 0/5 Forfait par Braine Futsal Team Matricule 7023.

15. Match HAP4H128 du 07/04/2023 21:00 MFC Entrepotes Jumet / Felice Montigny C – 4H - Non Joué
    Forfait annoncé de MFC Entrepotes Jumet. Match perdu 0/5 Forfait par MFC Entrepotes Jumet Matricule 7504.

16. Match HAP3C151 du 03/04/2023 19:00 MONT SUR MARCHIENNE FUTSAL B / FC AZZURRINI ANDERLUES – 3C - score 13/7
    Attendu que BUGHIN Dimitri né le 22/06/1987 N° Licence 757803 appartenant à l'équipe de FC Azzurrini Anderlues Matricule 4940 a participé à ce match alors qu'il était suspendu pour abus de cartes jaunes (sous réserve de cartes jaunes non encore comptabilisées suite à d'éventuelles feuilles de match manquantes), la Commission Sportive, en application de l'article 10 du règlement provincial (page 5), des articles 175.2 et 175.5 du RO (page 26) et de l'article G du barème des sanctions du RO (page 48):
    - fixe le score de la rencontre à 13/7 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif
    - Inflige à BUGHIN Dimitri né le 22/06/1987 N° Licence 757803 appartenant à l'équipe de FC Azzurrini Anderlues Matricule 4940 2 semaines de suspension supplémentaires de toutes fonctions : les 2 premières semaines lors desquelles son équipe jouera lors de la prochaine saison.

17. Match HAP3E150 du 14/04/2023 19:00 BOCA HERNANO JUMET B / B&WA MONTIGNY – 3E - Non Joué
    Forfait annoncé de B&WA Montigny. Match perdu 5/0 Forfait par B&WA Montigny Matricule 5409.

18. Match HAP4A132 du 12/04/2023 21:00 RASTEL SPORT HENRIPONT / APD BRAINE UNITED – 4A - Non Joué
    Forfait annoncé de APD Braine United. Match perdu 5/0 Forfait par APD Braine United Matricule 7457.

19. Match HAP2C120 du 10/04/2023 19:00 AVANTI CHARLEROI / CELESTE MONCEAU – 2C - Non Joué
    Forfait annoncé de Celeste Monceau. Match perdu 5/0 Forfait par Celeste Monceau Matricule 5830.

20. Match HAP4E149 du 10/04/2023 21:30 ARSENAL PONT A CELLES E / AC PERONNES – 4E - Non Joué
    Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par AC Péronnes Matricule 1582.

21. Match HAP4G121 du 21/03/2023 20:10 ARSENAL PONT A CELLES D / LOKOMOTIV CHARLEROI – 4G - Non Joué
    Pas assez de joueurs pour l'équipe visiteuse pour débuter le match. Match perdu 5/0 Forfait par Lokomotiv Charleroi Matricule 6077.

22. Match HAP3C150 du 07/04/2023 21:00 IMPE THUIN / GREEN DEVILS FORCHIES – 3C - score 8/3
    Attendu que GREGOIRE Mathias né le 07/08/2001 N° Licence 860359 appartenant à l'équipe de IMPE Thuin Matricule 4940 a participé à ce match alors qu'il était suspendu pour abus de cartes jaunes (sous réserve de cartes jaunes non encore comptabilisées suite à d'éventuelles feuilles de match manquantes), la Commission Sportive, en application de l'article 10 du règlement provincial (page 5), des articles 175.2 et 175.5 du RO (page 26) et de l'article G du barème des sanctions du RO (page 48):

- fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif
- Inflige à GREGOIRE Mathias né le 07/08/2001 N° Licence 860359 appartenant à l'équipe de IMPE Thuin Matricule 4940 2 semaines de suspension supplémentaires de toutes fonctions : les 2 premières semaines lors desquelles son équipe jouera lors de la prochaine saison.

23. Match HACPDIAB003 du 22/04/2023 15:00 AG JUNIOR LA LOUVIERE C / SPORTING SOIGNIES – Coupe Diablotins B - Non Joué
    Equipe visitée absente. Match perdu 0/5 Forfait par AG Junior La Louvière C Matricule 6190.

24. Match HACPDIAB001 du 22/04/2023 13:00 ELITE FUTSAL MANAGE B / RSC LA LOUVIERE B – Coupe Diablotins B - Non Joué
    Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par RSC La Louvière B Matricule 2232.

25. Match HACPDIAA002 du 22/04/2023 15:30 SO JEUNES DOUR A / ELITE FUTSAL MANAGE A – Coupe Diablotins A - Non Joué
    Equipe visitée absente. Match perdu 0/5 Forfait par SO Jeunes Dour A Matricule 5546.

26. Match HACPDIAA001 du 22/04/2023 14:30 AG JUNIOR LA LOUVIERE / SO JEUNES DOUR B – Coupe Diablotins A - Non Joué
    Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par SO Jeunes Dour B Matricule 5546.

27. Match HACAD032 du 02/04/2023 14:15 MFC BON AIR LEUZE A / SO JEUNES DOUR – Cadets – Score 4/4
    Attendu que les joueurs WATTIEZ Grégoire né le 13/10/2009 N° Licence 868430 et EVRARD Tom né le 31/07/2008 N° Licence 849305 ont été alignés lors de ce match avec l'équipe A de MFC Bon Air Leuze alors qu'ils avaient déjà joué avec le noyau B, le match est perdu 0/5 Forfait par MFC Bon Air Leuze A Matricule 7563.

28. Match HAP3B149 du 21/04/2023 21:30 BELLA SICILIA LA LOUVIERE / LSV MONS B – 3B - Non Joué
    Forfait annoncé de LSV Mons B. Match perdu 5/0 Forfait par LSV Mons B Matricule 5968.

29. Match HAP3A158 du 21/04/2023 19:00 DREAM PF THULIN / JC ECAUSSINNES B – 3B - Non Joué
    Forfait annoncé de JC Ecaussinnes B. Match perdu 5/0 Forfait par JC Ecaussinnes B Matricule 5127.

30. Match HAVET133 du 20/04/2023 21:45 MFC ECOMI LA LOUVIERE / FELICE MONTIGNY – Vétérans - Non Joué
    Forfait annoncé de Felice Montigny. Match perdu 5/0 Forfait par Felice Montigny Matricule 5456.

31. Match HAP2C158 du 20/04/2023 19:00 CHARLEROI AIRPORT / FC SAHIN DAMPREMY – 2C - Non Joué
    Forfait annoncé de FC Sahin Dampremy. Match perdu 5/0 Forfait par FC Sahin Dampremy Matricule 5454.

32. Match HAP4D133 du 21/04/2023 20:35 DRAGONS THIEU / LSV MONS D – 4D - Non Joué
    Pas assez de joueurs pour l'équipe visitée pour débuter le match. Match perdu 0/5 Forfait par Dragons Thieu Matricule 7454.

33. Match HAP4G142 du 19/04/2023 20:00 LOKOMOTIV CHARLEROI / AC PERONNES B – 4G - Non Joué
    Pas assez de joueurs pour l'équipe visitée pour débuter le match. Match perdu 0/5 Forfait par Lokomotiv Charleroi Matricule 6077.

II. <u>TRANSACTIONS</u>

48. Rapport arbitre **BAWIN Eric** pour le match HAP3E140 du 03/04/2023 21:00 **BV SICILE PONT DE LOUP B / RSC GILLY** – 3E - Score 9/8
    En cause de HOET Dylan né le 17/03/1997 N° Licence 863913 - BV SICILE PONT DE LOUP B Matricule 3773

Faits reprochés : Faute de bras volontaire hors de sa zone.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : la première semaine lors de laquelle son équipe jouera lors de la prochaine saison.

49. Rapport arbitre **NOVELLO David** pour le match HAP4E135 du 27/03/2023 21:30 **ARSENAL PONT A CELLES E / GORILLA LE ROEULX** – 3D - Score 5/9
En cause de VANDERSPIEGEL Luca né le 26/08/1994 N° Licence 785556 - GORILLA LE ROEULX Matricule 7512
Faits reprochés : Critiques et attitude désagréable envers l'arbitre.
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaine du 01/05/2023 au 07/05/2023 et la première semaine lors de laquelle son équipe jouera lors de la prochaine saison.

50. Rapport arbitre **SALHI Ismail** pour le match HAP3B146 du 27/03/2023 20:15 **LA LOUVIERE GALAXY / FC FYZ SENEFFE** - 3B - Score 3/12
En cause de MEO Damien né le 13/01/1987 N° Licence 855223 - LA LOUVIERE GALAXY Matricule 5359
Faits reprochés : Insultes de l'arbitre.
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 24/04/2023 au 30/04/2023.

51. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP4D117 du 22/03/2023 22:00 **ATLETICO STREPY / INFERNO MONS** – 4D - Score 4/3
En cause de CONFENTE Stéphane né le 25/04/1981 N° Licence 758178 - INFERNO MONS Matricule 7100
Faits reprochés : Insultes et intimidation de l'arbitre.
Application de l'article A4 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 24/04/2023 au 30/04/2023 et la première semaine lors de laquelle son équipe jouera lors de la prochaine saison.

52. Rapport arbitre **AKKUS Huseyin** pour le match HAP2B067 du 10/02/2023 22:00 **TORDOIR GALACTICOS MANAGE B / UNION SPORTIVE MORLANWELZ** – 2B - Score 5/7
En cause de AYKUT Kenan né le 16/08/1996 N° Licence 849331 - UNION SPORTIVE MORLANWELZ Matricule 5545
Faits reprochés : Bousculade de l'arbitre.
Application de l'article A7.2 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 6 semaines : semaines du 01/05/2023 au 07/05/2023 et les 5 premières semaines lors desquelles son équipe jouera lors de la prochaine saison.

53. Rapport arbitre **DE ROSE Luigi** pour le match HAP1170 du 17/04/2023 22:00 **JC ECAUSSINNES / GM CHAPELLE** - 1 - Score 5/6
En cause de DE BROE Sully né le 04/04/1998 N° Licence 823055 - JC ECAUSSINNES Matricule 5127
Faits reprochés : Tacle par derrière pour empêcher le but.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : les 2 premières semaines lors desquelles son équipe jouera lors de la prochaine saison.

54. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP3D159 du 21/04/2023 19:30 **ARG JUNIOR LL C / AURIVERDES MORLANWELZ** - 3D - Score 6/1
En cause de CERNERO Emanuele né le 30/03/1993 N° Licence 803774 - AURIVERDES MORLANWELZ Matricule 7066
Faits reprochés : Insultes de l'arbitre après la carte jaune.
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : les 3 premières semaines lors desquelles son équipe jouera lors de la prochaine saison.

III. REFUS DE TRANSACTION

1. Refus par Real Hornu de la proposition de transaction N° 42 suite au rapport de l'arbitre **PETTA Grégory** pour le match HAP2A119 du 06/03/2023 21:00 **REAL HORNU / BLAMPAIN TEAM BRAINE B** - 2A - Score 2/1

   Sont convoqués en présence obligatoire : PETTA Grégory Arbitre, CURATOLO Bruno né le 16/09/1977 N° Licence 794180 Délégué Real Hornu Matricule 1630, BENOIT Jean Sébastien né le 10/04/1987 N° Licence 788352 Capitaine Blampain Team Braine Matricule 2277, NICAISE Bryan né le 12/11/1996 N° Licence 859552 Real Hornu Matricule 1630

   En cause de NICAISE Bryan né le 12/11/1996 N° Licence 859552 - REAL HORNU Matricule 1630
   Faits reprochés : Tacle dangereux sur l'adversaire sans intention de jouer le ballon.

   PETTA Grégory Arbitre est absent non excusé ce que la CSP regrette fortement.

   BENOIT Jean Sébastien 788352 Capitaine Blampain Team Braine 2277 et NICAISE Bryan 859552 Real Hornu 1630 sont absents non excusés.

   Entendu CURATOLO Bruno 794180 Délégué Real Hornu 1630 qui estime que la sanction infligée à son joueur lui paraissait un peu dure. En effet, le joueur adverse avait fait une faute plus virulente et avait reçu une sanction identique. Il estime que c'était plutôt une faute dite 'nécessaire' que violente.

   Après délibération, la CSP annonce à CURATOLO Bruno que la proposition faite en transaction est confirmée en séance. NICAISE Bryan 859552 Real Hornu 1630 sera donc suspendu, par défaut, en application de l'article B2 du barème des sanctions du RO (faute brutale sur l'adversaire), pour une durée de 3 semaines : les 3 premières semaines lors desquelles son club jouera lors de la prochaine saison.

2. Refus par Gorilla Le Roeulx de la proposition de transaction N° 49 suite au rapport de l'arbitre **NOVELLO David** pour le match HAP4E135 du 27/03/2023 21:30 **ARSENAL PONT A CELLES E / GORILLA LE ROEULX** – 4E - Score 5/9

   Gilbert BOURQUIN ne siège pas.
   La présidence est assurée par Albert FRERE.

Sont convoqués en présence obligatoire : NOVELLO David Arbitre, VERCAMMEN Laura née le 12/08/1997 N° Licence 866400 Déléguée Arsenal Pont à Celles E Matricule 5826, LEBON Nathalie née le 20/10/1972 N° Licence 870457 Déléguée Gorilla Le Roeulx Matricule 7512, VANDERSPIEGEL Luca né le 26/08/1994 N° Licence 785556 Gorilla Le Roeulx Matricule 7512

En cause de VANDERSPIEGEL Luca né le 26/08/1994 N° Licence 785556 - GORILLA LE ROEULX Matricule 7512
Faits reprochés : Critiques et attitude désagréable envers l'arbitre.

NOVELLO David Arbitre est absent ce que la CSP regrette fortement.

VERCAMMEN Laura 866400 Déléguée Arsenal Pont à Celles E 5826 est absente non excusée.

Entendu VANDERSPIEGEL Luca 785556 Gorilla Le Roeulx 7512 qui déclare qu'il n'est pas là pour dénigrer l'arbitrage et que, dans son équipe, personne ne râle jamais, quand il y a quelque chose à dire, c'est moi qui m'en charge en tant que capitaine. C'était un match chez les premiers ce qui générait un peu de tension supplémentaire. Il reconnait partiellement les faits qui lui sont reprochés. Quand j'ai reçu la carte jaune, l'arbitre m'a demandé d'aller m'asseoir en désignant le banc des remplaçants ce que j'ai fait. J'ai trouvé un peu exagéré les 2 semaines de suspension qui m'ont été infligées pour une carte jaune. J'estime que l'arbitre est resté inflexible sur des règles alors qu'il m'a semblé qu'il ne les connaissait pas

Entendue LEBON Nathalie 870457 Déléguée Gorilla Le Roeulx 7512 qui confirme entièrement les dires de son joueur, elle confirme qu'après la carte jaune, l'arbitre a demandé à son joueur de s'asseoir sur le banc des remplaçants.

Après délibération, la CSP communique aux personnes présentes que les faits reprochés à VANDERSPIEGEL Luca 785556 Gorilla Le Roeulx 7512 sont requalifiés en sévères recommandations eu égard à son rôle de capitaine d'équipe.
Le dossier est donc classé sans suite.

IV. <u>DISCIPLINE</u>

1. Rapport arbitre **NEETESONNE Christophe** pour le match HAP3E122 du 11/04/2023 à 20h05 **B&WA MONTIGNY / FELICE MONTIGNY B** – 3E – Score 4/7

Gilbert BOURQUIN et Claudy MARTINQUET ne siègent pas.
La présidence est assurée par Albert FRERE.

Sont convoqués en présence obligatoire : NEETESONNE Christophe Arbitre, LORENT Benoit né le 16/03/1991 N° Licence 815160 Délégué B&WA Montigny Matricule 5409, DURAY Raphaël né le 11/05/1995 N° Licence 847460 Délégué Felice Montigny B Matricule 5456, VAN EENAEME Hery né le 07/03/1993 N° Licence 841544 Felice Montigny B Matricule 5456

En cause de VAN EENAEME Hery né le 07/03/1993 N° Licence 841544 Felice Montigny B Matricule 5456
Faits reprochés : Coup de poing au visage de l'adversaire.

NEETESONNE Christophe Arbitre est absent ce que la CSP regrette.

LORENT Benoit 815160 Délégué B&WA Montigny 5409 est absent non excusé.

VAN EENAEME Hery 841544 Felice Montigny B 5456 est absent excusé.

Entendu DURAY Raphaël 847460 Délégué Felice Montigny B 5456 qui déclare que, se trouvant sur le banc, il n'a vu ni l'action, ni le coup.

Après délibération, le CSP communique à la personne présente que VAN EENAEME Hery 841544 Felice Montigny B 5456 sera suspendu, par défaut, en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO (voie de fait sur l'adversaire) pour une durée de 1 an du 03/05/2023 au 02/05/2024.

2. Rapport arbitre **REMY Joël** pour le match HAP4E132 du 21/03/2023 à 21h00 **LA HESTRE GALAXY / RED DEVILS MORLANWELZ** – 4E – Score 6/6

Claudy MARTINQUET rentre en séance.
Gilbert BOURQUIN ne siège pas.
La présidence est assurée par Albert FRERE.

Sont convoqués en présence obligatoire : REMY Joël Arbitre, MARANO Antonino né le 04/09/1997 N° Licence 843272 Délégué La Hestre Galaxy Matricule 7065, VANFRAECHEM Samuel né le 21/09/1989 N° Licence 855896 Capitaine Red Devils Morlanwelz 7439, WALENNE Jordan né le 20/01/1996 N° Licence 823598 La Hestre Galaxy Matricule 7065, QUERRIAUX Kevin né le 08/04/1997 N° Licence 832040 La Hestre Galaxy Matricule 7065

En cause de WALENNE Jordan 823598 La Hestre Galaxy 7065
Faits reprochés : Insultes de l'arbitre

En cause de MARANO Antonino 843272 Délégué La Hestre Galaxy 7065
Faits reprochés : Insultes de l'arbitre

En cause de QUERRIAUX Kevin 832040 La Hestre Galaxy 7065
Faits reprochés : Crachat dans la salle.

REMY Joël Arbitre est absent excusé.

VANFRAECHEM Samuel 855896 Capitaine Red Devils Morlanwelz 7439 et WALENNE Jordan 823598 La Hestre Galaxy 7065 sont absents non excusés.

Entendu QUERRIAUX Kevin 832040 La Hestre Galaxy 7065 qui reconnait avoir craché par terre mais pas en direction de l'arbitre. Il demande de pousser les formations des arbitres.

Entendu MARANO Antonino 843272 Délégué La Hestre Galaxy 7065 qui reconnait que le match s'est mal terminé.

Après délibération, le CSP communique aux personnes présentes que :

- WALENNE Jordan 823598 La Hestre Galaxy 7065 sera suspendu, par défaut, pour une durée de 2 semaines en application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO pour insultes de l'arbitre : les 2 premières semaines lors desquelles son club jouera lors de la prochaine saison.

- MARANO Antonino 843272 La Hestre Galaxy 7065 sera suspendu pour une durée de une semaine en application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO pour insulte de l'arbitre : la première semaine lors de laquelle son club jouera lors de la prochaine saison.
- QUERRIAUX Kevin 832040 La Hestre Galaxy 7065 sera suspendu pour une durée de 3 semaines en application de l'article A3 du barème des sanctions du RO pour geste déplacé : les 3 premières semaines lors desquelles son club jouera lors de la prochaine saison.

3. Rapport arbitre **LECRON Michel** pour le match HAP4D104 **LA HESTRE GALAXY B / DRAGONS THIEU** – 4D – Score 3/8

   Sont convoqués en présence obligatoire : LECRON Michel Arbitre, WALENNE Flavian né le 17/11/2004 N° Licence 870725 Délégué La Hestre Galaxy B Matricule 7065, TEIXEIRA Leonel né le 17/03/1991 N° Licence 832625 Capitaine Dragons Thieu Matricule 7454, TELES Nelson né le 15/10/1989 N° Licence 860397 Dragons Thieu Matricule 7454

   En cause de TELES Nelson 860397 Dragons Thieu 7454
   Faits reprochés : Crache dans le dos de l'arbitre après avoir reçu la carte jaune.

   Entendu LECRON Michel Arbitre qui confirme entièrement son rapport.

   Entendue WALENNE Flavian 870725 Délégué La Hestre Galaxy B 7065 qui ne se souvient plus de ce match.

   Entendu TEIXEIRA Leonel 832625 Capitaine Dragons Thieu 7454 qui déclare que les arbitrages sont 'dégueulasses'. Il ajoute qu'il a déjà fait parvenir de nombreuses vidéos au secrétariat provincial. Il estime que, comme on paye cher pourune saison, on doit avoir de bons arbitres. Concernant le rapport de l'arbitre, il déclare que tout est faux.

   Entendu TELES Nelson 860397 Dragons Thieu 7454 qui déclare avoir commis une faute et avoir reçu une carte jaune. Il était en train de sortir du terrain quand il s'est rendu compte qu'il avait oublié son sac sur le banc, il est donc parti le rechercher mais il n'a pas craché sur l'arbitre. Je suis perti dans le vestiaire et c'est à ce moment que l'arbitre m'a donné la carte rouge.

   Après délibération, le CSP communique aux personnes présentes le dossier est mis en continuation pour complément d'information.

4. Rapport arbitre **MARCHIANO Antonio** pour le match HAP4A046 du 14/04/2023 à 20h10 **AS BOUSSU FUTSAL B / SO JEUNES DOUR D** – 4A – Match arrêté à la 45ème minute sur le score de 3/5

   Sont convoqués en présence obligatoire : MARCHIANO Antonio Arbitre, ESTOREZ Jean-Marie né le 22/04/1966 N° Licence 759154 Délégué AS Boussu Futsal B Matricule 5375, DUVIVIER Fabrice né le 27/09/1975 N° Licence 798356 Délégué SO Jeunes Dour D Matricule 5546, ESTOREZ Aurélien né le 28/06/1988 N° Licence 855843 Coach AS Boussu Futsal B Matricule 5375, CARPENTIER David né le 07/09/1974 N° Licence 757963 Coach SO Jeunes Dour D Matricule 5546

   MARCHIANO Antonio Arbitre est absent.

   CARPENTIER David 757963 Coach SO Jeunes Dour D 5546 est absent excusé.

Entendu DUVIVIER Fabrice 798356 Délégué SO Jeunes Dour D 5546 qui déclare que ce qui l'inquiète surtout, c'est l'accumulation d'erreurs de la part de l'arbitre, il ajoute qu'une chaise a été lancée au milieu du terrain pendant la mi-temps. Mon gardien a commis une faute et, ensuite, il lui est impossible de dire ce qui s'est réellement passé. Il pense que l'arbitre a estimé que le match n'irait pas à son terme. Il ajoute qu'un des joueurs adverses a proféré des insultes et qu'un de ses joueurs s'est pris une gifle de la part d'un adversaire.

Entendu ESTOREZ Jean-Marie 759154 Délégué AS Boussu Futsal B 5375 qui déclare qu'ils étaient sur le terrain y compris le coach adverse. Il est étonné que l'arbitre n'ait pas fait l'appel des joueurs. Durant le match, s'est installée une tension qui n'avait pas de raison d'être.

Entendu ESTOREZ Aurélien 855843 Coach AS Boussu Futsal B 5375 qui déclare que le rapport de l'arbitre est faux. Je suis monté sur le terrain car des joueurs étaient blessés. On ne comprend pas l'arrêt du match et le rapport de l'arbitre est complètement farfelu.

Après délibération, le CSP communique aux personnes présentes qu'étant donné que l'arbitre n'a pas utilisé tous les moyens mis à sa disposition pour terminer la rencontre, ce match sera à rejouer.

IV. FRAIS

Matr. Club	Nom du club	Frais Dossier	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amendes	Abs. non excusées	Déplac. arbitre	TOTAL (2)
5243	Trivières Sport	12,50 €	12,50 €	5,00 €				30,00 €
7141	Olympico Houdeng		25,00 €					25,00 €
5731	Primavera La Louvière		50,00 €					50,00 €
5950	BDBR Bracquegnies		25,00 €					25,00 €
5829	AFC Morlanwelz		25,00 €					25,00 €
7118	FS Atlético Thieu		25,00 €					25,00 €
6077	Lokomotiv Charleroi		50,00 €					50,00 €
7099	Curva Sud Charleroi		50,00 €					50,00 €
4048	FS Montigny		50,00 €					50,00 €
7136	FC Armada Morlanwelz		25,00 €					25,00 €
6190	AG Junior La Louvière		25,00 €					25,00 €
5546	SO Jeunes Dour		25,00 €					25,00 €
4048	FS Montigny		25,00 €					25,00 €
7023	Braine Futsal Team		25,00 €					25,00 €
7504	MFC Entrepotes Jumet		25,00 €					25,00 €
4940	FC Azzurrini Anderlues	12,50 €	12,50 €	5,00 €				30,00 €
5409	B&WA Montigny		25,00 €					25,00 €
7457	APD Braine United		25,00 €					25,00 €
5830	Celeste Monceau		25,00 €					25,00 €
1582	AC Péronnes		50,00 €					50,00 €
6077	Lokomotiv Charleroi		50,00 €					50,00 €
7450	IMPE Thuin	12,50 €	12,50 €	5,00 €				30,00 €
6190	AG Junior La Louvière		25,00 €					25,00 €
2232	RSC La Louvière		25,00 €					25,00 €
5546	SO Jeunes Dour		25,00 €					25,00 €
5546	SO Jeunes Dour		25,00 €					25,00 €
7563	MFC Bon Air Leuze		12,50 €					12,50 €
5968	LSV Mons		25,00 €					25,00 €
5127	JC Ecaussinnes		25,00 €					25,00 €

5456	Felice Montigny		25,00 €					25,00 €
5454	FC Sahin Dampremy		25,00 €					25,00 €
7454	Dragons Thieu		50,00 €					50,00 €
6077	Lokomotiv Charleroi		50,00 €					50,00 €
3773	BV Sicile Pont de Loup	12,50 €		2,50 €				15,00 €
5359	La Louvière Galaxy	12,50 €		2,50 €				15,00 €
7100	Inferno Mons	12,50 €		5,00 €				17,50 €
5545	Union Sportive Morlanwelz	12,50 €		15,00 €				27,50 €
5127	JC Ecaussinnes	12,50 €		5,00 €				17,50 €
7066	Auriverdes Morlanwelz	12,50 €		7,50 €				20,00 €
1630	Real Hornu	12,50 €		7,50 €		12,50 €		32,50 €
2277	Blampain Team Braine					12,50 €		12,50 €
7512	Gorilla Le Roeulx	12,50 €						12,50 €
5826	Arsenal Pont à Celles					12,50 €		12,50 €
5456	Felice Montigny	12,50 €		130,00 €				142,50 €
5409	B&WA Montigny					12,50 €		12,50 €
7065	La Hestre Galaxy	37,50 €		15,00 €		12,50 €		65,00 €
7439	Red Devils Morlanwelz					12,50 €		12,50 €
7454	Dragons Thieu	12,50 €					8,00 €	20,50 €
5375	AS Boussu Futsal	12,50 €						12,50 €
5546	SO Jeunes Dour	12,50 €						12,50 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par **dossier** + frais déplacement de l'arbitre

DEFINITIONS DES ACRONYMES UTILISES

CQ – Correspondant Qualifié
CEP – Comité Exécutif Provincial
CSP – Commission Sportive Provinciale
CPA – Commission Provinciale d'arbitrage
RO – Règlement Organique de la Ligue Francophone de Football en Salle